



Vérificatrice générale de la Nouvelle-Écosse

VÉRIFICATRICE GÉNÉRALE--Rapport de juillet 2021 : suivi sur les recommandations des rapports de vérification opérationnelle de 2016, 2017 et 2018

Publication le 7 juillet – Le gouvernement a mis en œuvre un nombre considérable de recommandations du vérificateur général découlant de vérifications opérationnelles effectuées en 2018, mais il a encore du travail important à faire en ce qui a trait à la mise en œuvre complète de recommandations découlant de vérifications antérieures, selon un nouveau rapport de suivi.

« Le gouvernement a appliqué 81 % des recommandations découlant des rapports de 2018, ce qui représente l'un des taux de suivi les plus élevés au cours de la première année consignés par le Bureau », affirme Kim Adair-MacPherson, vérificatrice générale.

Il s'agit d'une réalisation particulièrement importante parce qu'elle a eu lieu pendant la pandémie de COVID-19 alors que les plans de travail du gouvernement provincial étaient souvent mis de côté. Pour les années de vérification 2016 et 2017, le gouvernement a obtenu les taux respectifs de 77 % et 83 %.

« Il y a encore des recommandations à mettre en pratique, et il incombe à tous les gens de la Nouvelle-Écosse et au comité des comptes publics de tenir le gouvernement responsable et de l'inciter à poursuivre l'application complète de ces recommandations », souligne la vérificatrice générale.

Le Bureau de la vérificatrice générale effectue des vérifications afin d'offrir des conseils pratiques et constructifs visant à améliorer le rendement du gouvernement. Si les recommandations ne sont pas mises en œuvre, les mêmes problèmes persisteront et le gouvernement sera exposé à des risques continus.

Bien que la plupart des recommandations des vérifications de 2016 aient été mises en œuvre, la vérificatrice générale est déçue de voir que 10 d'entre elles n'ont toujours pas été abordées. Il s'agit de la dernière année que le Bureau fera un suivi régulier des vérifications de 2016. C'est pourquoi il est important d'attirer l'attention sur ce qui est en suspens, selon M^{me} Adair-MacPherson.

Les recommandations en questions découlent des vérifications suivantes : espèces en péril – gestion de la conservation et du rétablissement; foyers de soins spéciaux – détermination et gestion des risques pour la santé et la sécurité; services agréés de garde d'enfants; et plan d'investissement dans les écoles.

Deux des 10 recommandations découlant des vérifications de 2016 qui sont en suspens sont les suivantes :

- Le ministère des Terres et des Forêts doit passer en revue toutes les espèces nommées dans le règlement sur les espèces en voie de disparition et modifier ou créer des pratiques appropriées, guidées par les plans de rétablissement, pour protéger leur habitat.
- Le ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance doit mettre en place un processus clair à l'appui des décisions à long terme concernant l'investissement dans les écoles.

« Ces vérifications touchent des domaines qui sont essentiels au fonctionnement du gouvernement et qui sont importants pour tous les gens de la Nouvelle-Écosse », déclare M^{me} Adair-MacPherson.



Le gouvernement a accepté publiquement l'échéancier de deux ans pour la mise en œuvre des recommandations de la vérificatrice générale.

« Nous encourageons les organismes à viser l'application de toutes les recommandations que nous offrons afin de promouvoir un gouvernement amélioré pour tous », ajoute M^{me} Adair-MacPherson.

Le rapport intégral et une vidéo des faits saillants peuvent être consultés (en anglais seulement) au www.oag-ns.ca.

-30-

Renseignements : Amy Pugsley Fraser
902-424-6347
Amy.PugsleyFraser@novascotia.ca